RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00445
Numéro SIREN : 851 047 936
Nom ou dénomination : ABBEVILLE LAVERIE

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2020 sous le numéro de dépôt A2020/003295

A2020/003295

429586

Dénomination : **ABBEVILLE LAVERIE**

Adresse : **20 Place Jacques Becq 80100 ABBEVILLE**

N° de gestion : **2019B00445**

N° d'identification : **851047936**

N° de dépôt : **A2020/003295**

Date du dépôt : **03/08/2020**

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 23/06/2020 AGO

429586

DocuSign Envelope ID: 564A0B96-6FBE-4CC1-82AB-DB6A024EFFD4

ABBEVILLE LAVERIE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
Siège social : 20 place Jacques Becq
80100 ABBEVILLE (Somme)
851 047 936 RCS AMIENS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 23 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
et le vingt-trois juin,

Monsieur François ROBERT, associé unique et président de la société ABBEVILLE LAVERIE, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du code du commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Après avoir pris connaissance de la situation de la société, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuvés par l'associé unique en date du 11 mars 2020, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'associé unique, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du code du commerce, décide de ne pas dissoudre la société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique

DocuSigned by:
François ROBERT
4F6EF33B3DF44C0...